



Retranscription du point de presse hebdomadaire de l'ONUCI

(Abidjan, le 4 février 2010)

Hamadoun Touré (Porte-parole ONUCI) : Le Représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies pour la Côte d'Ivoire, YJ Choi, rentre ce jeudi à Abidjan après des séjours à Addis Abeba, en Ethiopie et à Nairobi au Kenya.

A Addis Abeba, la capitale éthiopienne, M. Choi a assisté au sommet de l'Union Africaine au sein de la délégation du Secrétaire général, Ban-ki Moon. A Nairobi, il a eu des discussions sur le système électoral kenyan.

Le Chef de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI), comme vous vous rappelez certainement, s'était rendu l'année dernière au Ghana où il avait rencontré la Commission électorale Indépendante de ce pays. Au Kenya comme au Ghana, il s'agissait pour le Représentant spécial de voir les enseignements à tirer des expériences respectives de ces pays pour mieux aider la Côte d'Ivoire à conduire son processus électoral dans des conditions idoines.

A ce sujet, l'ONUCI continue de suivre attentivement les derniers développements sur le processus électoral et à voir avec tous les acteurs comment préserver les acquis dans ce domaine. C'est dans ce cadre qu'il faut situer la rencontre mercredi entre le numéro deux de l'ONUCI, Abou Moussa, et une délégation du Front Populaire Ivoirien (FPI) conduite par son président Affi Nguessan. Des consultations similaires vont se poursuivre entre le leadership de l'ONUCI et les acteurs concernés.

Comme vous le savez, le contentieux de l'inscription sur la liste électorale connaît de sérieuses difficultés liées aux troubles à l'ordre public relevés dans certains lieux.

L'ONUCI invite tout le monde à la retenue afin de préserver et de consolider les acquis remarquables du processus électoral qui sont reconnus à l'intérieur comme à l'extérieur du pays.

A ce titre, l'ONUCI déplore les incidents survenus à Katiola et à Divo et encourage toutes les parties, dans le respect de leurs prérogatives respectives, à œuvrer pour une sortie responsable du contentieux.

Dans le cadre de l'appui constant de la mission onusienne au processus électoral, l'ONUCI a fourni des groupes électrogènes et du carburant, pour permettre aux comités de suivi de poursuivre leurs activités dans certains centres comme ceux de

Soubré, San Pedro, pour les mettre à l'abri des coupures d'électricité que nous connaissons tous depuis quelques jours.

Sur un autre registre, deux véhicules de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) transportant une dizaine de militaires de la Mission ont été bloqués le 28 janvier 2010 aux alentours de Yamoussoukro par les services de douanes ivoiriens qui les soupçonnaient de transporter des marchandises non autorisées à partir de Bouaké.

Dès qu'elle a été informée de l'incident, l'ONUCI a diligenté une enquête qui a révélé que les véhicules contenaient 1933 cartouches de cigarettes et 1496 couteaux décoratifs. L'enquête a montré que ces articles n'avaient pas été acquis de manière frauduleuse et ont été achetés contre reçus à Bonoufla, à 25 km de Bouaké.

Les cigarettes étaient destinées à la consommation mensuelle d'un contingent d'environ 1300 éléments. Quant aux couteaux décoratifs, ils devaient servir de souvenirs aux proches de ces soldats qui doivent achever leur mandat en mars prochain. Tous ces produits sont actuellement aux mains des douaniers.

L'ONUCI tient à réaffirmer qu'elle impose à tout son personnel le respect strict des lois et règlements du pays, conformément à l'Accord de Siège qui le lie au gouvernement ivoirien, et ne saurait tolérer aucune exception à cet égard.

Enfin, la 3^e édition des Journées de l'ONUCI aura lieu du 10 au 12 février à Bocanda. l'ONUCI vivra trois jours de communion et de solidarité avec les populations de Bocanda et va les inviter à contribuer à l'établissement d'un environnement électoral apaisé.

Des consultations médicales gratuites, des activités sportives et culturelles, des ateliers préparatoires et un Forum d'échanges et d'information seront au menu de ces manifestations.

Les précédentes éditions avaient eu lieu à Vavoua (en décembre 2009) et à Hiré (janvier 2010). Et comme il est de tradition, le point de presse hebdomadaire aura lieu, le jeudi prochain, à Bocanda avec la participation des journalistes basés à Bocanda, Dimbokro, Daoukro et Bongouanou. Vous y êtes également conviés.

Alexis Tanoh (Le Jour Plus) : Je voudrais commencer par la fin. Je suis venu en retard, excusez-moi. Vous avez dit tout à l'heure que les marchandises qui avaient été confisquées par les douaniers ivoiriens n'avaient pas été acquises de façon frauduleuse. Et pourtant elles sont toujours détenues par les douaniers. Quelle suite entendez-vous donner à cette affaire ?

H.T : Nous voulions d'abord faire connaître ce qui s'est passé, porter les faits à la connaissance des populations ivoiriennes. Nous sommes en discussion avec les autorités ivoiriennes compétentes pour prouver les résultats de l'enquête, c'est-à-dire que ces marchandises ont été acquises sur le sol ivoirien et pour la consommation de plus de 1000 soldats présents ici. C'est donc un groupe qui est allé acheter des

marchandises pour le partager avec tout le contingent. C'est peut-être la quantité qui a impressionné sans savoir la destination et surtout les bénéficiaires. Nous discutons avec les autorités ivoiriennes et nous espérons pouvoir obtenir le retour de ces marchandises.

AT: Ma deuxième question est relative au processus électoral. Il y a un communiqué conjoint Primature-Président de la Commission Electorale Indépendante (CEI) accordant encore une prorogation à la période du contentieux sur la liste électorale qui, par la suite, est contestée par une partie des superviseurs de la CEI. Quelle est la position de l'ONUCI sur cette affaire et puis, pensez-vous qu'avec ces crises à répétition au niveau de la CEI le délai de fin février- début mars pour la tenue des élections est encore possible pour l'ONUCI ?

H.T : Les deux questions sont liées. Les réponses le seront aussi. Cela complique de plus en plus le processus électoral qui était déjà suffisamment compliqué, qui avait connu des retards et nous risquons malheureusement d'accuser de nouveaux retards. Maintenant la date de l'élection ne doit pas être fixée ni même annoncée par l'ONUCI. En revanche, je vous fais remarquer que l'extension de cette période de contentieux doit nous amener jusqu'au 22 février. Si vous y ajoutez les étapes qui doivent suivre pour organiser les élections vous savez qu'il faut huit jours de contentieux juridictionnel, c'est-à-dire au niveau des tribunaux, ensuite il faut publier la liste définitive. Lorsque la liste définitive sera publiée, il faudra confectionner la carte d'électeur, la carte d'électeur d'identité pour les populations. Il faudra également préparer le transport du matériel électoral parce qu'il faut aussi transporter le matériel électoral dans tout le pays, tout ne se passe pas à Abidjan. Il faut transporter le matériel électoral dans tout le pays, ensuite il faut faire une campagne électorale dont la durée est généralement estimée à 15 jours avant de tenir l'élection présidentielle, donc même l'arithmétique montre que le temps n'est pas avec nous et que nous devons redoubler d'efforts si nous voulons tenir des élections au mois de mars.

Etienne Aboua (Demain): Après la résolution 1911, on parle de plus en plus d'une réévaluation de la mission de l'ONU en Côte d'Ivoire si d'aventure les élections n'ont pas lieu avant le 31 mai. J'aimerais savoir quel serait le contenu de la nouvelle mission de l'ONUCI si on devait réévaluer cette mission. Merci

HT: L'évaluation de la mission se fera le 31 mai, donc je ne voudrais pas anticiper. Cela dit, on tiendra compte des progrès du processus de paix, ainsi que des défis auxquelles le processus fait face pour voir dans quelle mesure l'ONUCI peut mieux contribuer au processus et aussi la configuration dans laquelle l'ONUCI va travailler en Côte d'Ivoire. Maintenant, les décisions qui seront prises dépendent du conseil de sécurité, moi je ne le sais pas, donc si on peut juste faire preuve d'un peu de patience et éviter les questions hypothétiques. On verra ce qui va se passer. J'en profite d'ailleurs pour dire que cette résolution 1911, parle de l'arrivée de renforts supplémentaires. Les gouvernements Burkinabé et ivoirien ont conjointement demandé à l'ONU de déployer 500 militaires Burkinabé qui seront sous la bannière de l'ONUCI. Donc, si le Conseil de sécurité approuve nous aurons 500 militaires Burkinabés qui viendront en renfort au sein de l'ONUCI. Et cela va nous permettre

de contribuer à la sécurisation du processus électoral, parce qu'il s'agira de nous aider dans le cadre du processus électoral en pourvoyant la sécurité et cela nous permettrait également de ne pas avoir recours à des renforts du Liberia, parce que les Burkinabé seront déployés pour une période de trois mois ; Cela signifie que le déploiement dépend aussi de la date de l'élection présidentielle.

Très bien je vous remercie beaucoup, le prochain point de presse n'aura pas lieu ici Nous nous retrouverons donc dans 15 jours .

Pour toute information supplémentaire, prière de contacter:

Hamadoun Touré, Porte-parole,
Tél. : +225-06203317 ; Portable : + 225-05990075 ; Fax : +225-06203320
Email: hamadoun@un.org.

<http://www.onuci.org>